

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2009

PROTECTION DE LA CRÉATION SUR INTERNET - (n° 1240)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 172

présenté par
M. Remiller-----
ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 69, substituer aux mots :

« peut envoyer »

le mot :

« envoie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Lorsqu'une infraction est constatée, l'envoi de l'avertissement doit être systématique.